

ments ont été lents comme ceux de Grignon, de Hohenheim, de Schleisheim et de beaucoup d'autres. Mais ces lenteurs ne doivent pas décourager. Changer les idées et les habitudes routinières des cultivateurs de toute une contrée, n'est pas l'affaire d'un jour. Il faut même plus qu'une vie d'homme pour voir opérer cette merveilleuse transformation. Olivier De Serres, Dombasle, Thaër et Bakewell sont morts sans avoir eu la consolation de voir leurs idées mises en pratique par la majorité de leurs concitoyens.

Cet exposé de la situation montre que cette jeune institution possède tous les éléments de succès nécessaires, et qu'elle est appelée à faire un grand bien, pourvu que le Gouvernement canadien et la Chambre d'agriculture du Bas-Canada continuent de la maintenir. Dans tous les pays, de pareilles institutions ne peuvent vivre sans l'aide de l'Etat. Car nulle part ses écoles spéciales ne peuvent subvenir à leurs dépenses par suite du nombre nécessairement limité des élèves.

Ici, comme en France et en Allemagne, nos cultivateurs finiront par comprendre

que ceux de leurs fils qu'ils destinent à cultiver l'héritage paternel, ont plus besoin d'étudier l'agriculture dans une école spéciale, que les hautes sciences dans un collège. Tant que cela ne sera pas compris, les écoles d'agriculture ne compteront jamais beaucoup d'élèves. Maintenant la lutte est engagée. Il faudra bien que les préjugés et l'ignorance toujours si pleine de suffisance et de fiers dédains, finissent par s'avouer vaincus par l'évidence des faits. D'autres institutions suivront l'exemple de Ste. Anne.

Nous ne pouvons mieux terminer ce mémoire qu'en citant ce que dit un homme bien autorisé, l'Hon. M. McGee, ministre de l'agriculture du Canada, dans son dernier rapport aux Chambres, sur l'école de Ste. Anne: " Ces détails démontrent suffisamment l'utilité de l'école de Ste. Anne pour l'agriculture dans le Bas-Canada, où elle exerce sur tous les points, sa bienfaisante influence. On y voit des élèves de presque toutes les parties de la province."

Par ordre de la Corporation,
F. PILOTE, Ptre.,
Procureur du Collège.
Ste. Anne, 9 février 1867.

PARTIE NON-OFFICIELLE.

L'IMPORTATION DE BLE DE LA MER NOIR.

J. Perrault, M. P. P., Rédacteur de la "Revue Agricole."

Mon cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la société d'agriculture du comté de Champlain, dans une assemblée tenue par elle le neuf de mars, ayant pris en considération l'offre que vous faites d'acheter vous-même du blé de la Mer Noire pour les sociétés d'agriculture et d'aller en conséquence sur les lieux pour en faire le choix et le faire embarquer à Odessa pour le faire rendre de là sous votre surveillance jusqu'à Montréal, tel qu'exprimé dans la "Revue" du mois de mars dernier, et considérant l'avantage d'une importation de ce blé pour régénérer nos semences de cette espèce de blé qui est la mieux adaptée à notre climat; a décidé et résolu d'acheter cent cinquante minots de ce blé, (150 minots) pourvu que ce blé ne coûte pas plus de \$5 le minot tel que vous nous mentionnez dans la "Revue Agricole."

F: nous avons été chargés, M. le Président de la société d'agriculture du comté de Champlain et moi, de vous demander d'acheter pour notre société 150 minots du dit blé aux termes et conditions mentionnés dans la Revue Agricole de mars, et même

si ce blé peut être rendu à Montréal pour un prix moindre que \$5 le minot le mieux sera.

Dans tous les cas nous repons toute notre confiance en vous pour cette mission, et nous ne doutons pas qu'avec vos connaissances en agriculture et votre zèle si bien connu de tous, vous trouverez les moyens de vous procurer ce blé d'une qualité et à des conditions très satisfaisantes.

J'ai l'honneur d'être, votre, etc.,
ROB. TRUDEL, S.-T. S.A.C.C.

DEVOIRS DES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

A société d'agriculture du comté de Beauharnois, qui de tout temps a marché hardiment à la tête du mouvement agricole en important d'Écosse le plus bel étalon Clyde et les plus beaux taureaux Ayrshire, en important de France le premier étalon Percheron, devait inaugurer les discussions agricoles et remplir au complet le but des sociétés d'agriculture tel que défini par la 46ème clause du chap. 32 des Statuts Refondus du Canada. Ce but est d'encourager l'amélioration de l'agriculture: Premièrement, en tenant des assemblées pour discuter et entendre des lectures sur